

Inscription

L'entreprise ci-dessous présente sa candidature pour devenir membre de



Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

NPA/Ville _____

Téléphone _____

Téléfax _____

E-mail _____

Homepage _____

Année de fondation _____

Forme juridique _____

Nb de pers. soumises à la cotisation (pour ce nombre, voir explications ci-dessous)

Chef de l'entreprise _____

Correspondance à _____

Date:

Signature:

Cotisation annuelle (calculation)

La cotisation se compose comme suit:

1. Taxe de base par entreprise CHF 450.-

2. Supplément pour chaque personne employée en électroplastie CHF 60.-

A comprendre: toutes les personnes qui travaillent en atelier d'électroplastie, telles que chef de production, employés en lavage, dégraissage, décapage, finissage, affinage

Pas de supplément pour: personnel administratif, laborants, pers. de logistique, entretien

Industrie: ne tiendra compte que du personnel employé en atelier d'électroplastie

3. Cotisation minimum par entreprise (1 pers. assujettie à cotisation) CHF 510.-

4. Cotisation maximum par entreprise (18 pers. assujetties à cotisation) CHF 1530.-
(TVA 8,0 % non comprise)

A noter: La contribution obligatoire à la Fondation Suisse pour les Traitement de Surface FSTS (CHF 216, TVA incl.) n'est pas incluse à la cotisation annuelle. La facture pour cette contribution va être vous envoyée directement par la FSTS.

**Veillez envoyer votre inscription au Secrétariat de l'Association:
SWISSGALVANIC, Wartenbergstrasse 47, 4052 Bâle ou la faxer: Fax 061 312 93 18**

Pour toute question éventuelle, veuillez contacter Christian Epp, Secrétaire, Tél. 061 319 95 91